SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE
27 OCT. 2021
A LA SOUS-PREFECTURE

EPAGE LARGUE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DE L'EPAGE LARGUE

Membres en exercice : 95
Membres présents et représentés : 64

Le Samedi 23 octobre 2021 à 9 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 11 octobre 2021.

Sous la présidence de **Monsieur Daniel DIETMANN, Président :**
Considérant que 52 Membres sont présents et 12 Membres représentés, le quorum est atteint.

Délibération CS/22/2021

Création d'un poste de rédacteur territorial principal de 1ère classe

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le tableau des effectifs ;

Considérant les nécessités de services,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- de créer un poste de rédacteur territorial principal de 1ère classe, à temps non complet (17h30/35ème) dans le cadre de l'avancement de grade de la secrétaire
- d'autoriser le Président à pourvoir, par arrêté, le poste ainsi créé

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2022.

Suivent les signatures au Registre
Rendu exécutoire le 27.10.2021

Pour extrait certifié conforme
Manspach, le 26/10/2021

Le Président,
Daniel DIETMANN

EPAGE LARGUE

EPAGE LARGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication.